

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2023-72**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 05/12/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

PRÉFECTURE DU RHÔNE  
 14 DEC. 2023  
 DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
 ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

**Etaient présents :**

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PICHON, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, Mme Anne-Françoise GIBERT, M. Alexandre JOET, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER.

**Ont donné pouvoir :** M. Philippe PERARDEL, Mme Dominique GALLEY, Mme Audrey GENESSON, Mme Blandine BROCARD, M. Philippe BIGOT.

**Absent :** M. Thomas TEILLON

**Secrétaire de séance :** Mme Sophie PELLIS

**2023-72) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – RENOVATION ENERGETIQUE DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX**

La commune de Saint-Germain au Mont d'Or souhaite entreprendre la rénovation énergétique de quatre bâtiments communaux situés sur deux unités foncières distinctes : la Mairie et le groupe scolaire/la crèche/le pôle enfance jeunesse.

La commune de St Germain souhaitant être exemplaire, la présente opération a pour objectif ambitieux de diminuer de 60% et à minima 40%, les consommations énergétiques de ces 2 unités. Ces travaux de performance énergétique devront être complétés de travaux permettant de terminer les opérations de mise aux normes de l'accessibilité à la maternelle, tout en améliorant quelques fonctionnalités.

Dans la circulaire n°E-2023-18 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Madame la Préfète du Rhône présente les conditions d'éligibilité (collectivités, catégories d'opérations, financement...), les modalités de constitution et de dépôt des dossiers.

L'opération d'investissement envisagée par la commune s'inscrit parfaitement dans les critères définis pour ce fonds.

La mairie de Saint Germain au Mont d'Or souhaite solliciter l'aide de l'Etat via la DETR pour sa réalisation.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Type	Montant HT	Type	Montant HT
Etudes	29 000,00 €	Subvention ADEME AMO	44 048 €
travaux	2 840 000,00 €	Subvention étude AMO Banque des Territoires	48 930 €
Prestations AMO	123 000,00 €	Subvention Fonds Vert	1 200 000 €
Autres dépenses	8 000,00 €	Subvention DETR	285 000 €
		FCTVA	200 000 €
		Autofinancement commune	622 022 €
		Subvention DSIL	400 000 €
		Subvention métropole	200 000 €
<b>Total HT</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 000 000 €</b>

L'opération sera réalisée sous la forme d'un marché global de performance. Les travaux sont planifiés sur les exercices 2024 et 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR pour la rénovation énergétique de quatre bâtiments communaux ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette demande.

**VOTES :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**La secrétaire de séance,  
Sophie PELLIS**



**POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire,  
Béatrice DELORME**

